

ARRETE N° SANTE 2023-07 du 20 juin 2023

RELATIF A L'ELECTION DU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE  
MAIEUTIQUE DE LA FACULTE DE SANTE D'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création d'Université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu l'arrêté n°2023-56 du 12 avril 2023 portant proclamation des résultats aux élections de représentants des personnels et des étudiants au conseil et à la commission pédagogique du département universitaire de maïeutique de la faculté de sante d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de la faculté de santé d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts du département universitaire de maïeutique de la faculté de santé ;

VU le relevé de décisions du conseil du département universitaire de maïeutique en date du 9 juin 2023 ;

Le doyen de la faculté de santé,

ARRETE :

Article 1 : À la suite de la proclamation des résultats du scrutin du 4 avril 2023 relatif à élections de représentants des personnels et des étudiants au conseil et à la commission pédagogique du département universitaire de maïeutique de la faculté de sante d'Université Paris Cité, le conseil du département universitaire de maïeutique a procédé à l'élection du directeur du département universitaire de maïeutique conformément à l'article I - II des statuts du département universitaire de maïeutique.

Article 2 : Julie Gaillard a été élue par le conseil du département universitaire de maïeutique en date du 9 juin 2023.

**Le doyen de la faculté de santé arrête l'élection de Madame Julie Gaillard en tant que directrice du département universitaire de maïeutique.**

Article 4 : La directrice générale déléguée de la faculté de santé d'Université Paris Cité est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, 20 juin 2023

Le doyen de la faculté de santé



**Faculté de Santé**  
**Pr. Xavier Jeunemaitre**  
Doyen  
2 rue Valette - 75005 Paris

Xavier Jeunemaitre

Transmis au rectorat le :

**20 JUIN 2023**

Affiché le :

**20 JUIN 2023**